

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
520 / 2017

Le Maire de la Ville de OIGNIES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-I et suivants,

Vu l' article 257 de la loi n°2015-990 du 06 août 2015, dite loi Macron,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu la demande formulée par M. Quentin BOUDARD, Chargé de mission à la DRI Nord pour la société de supermarché CARREFOUR Contact en date du 08 Décembre 2017,

Considérant que la période des fêtes de fin d'année est l'occasion pour les commerces de détail de réaliser une part importante de leur chiffre d'affaires annuel,

Considérant en outre, que durant cette période, le commerce précité doit répondre à une demande importante de la clientèle,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'ouverture du supermarché CARREFOUR Contact situé sur la commune de Oignes, rue Kennedy est autorisée à ouvrir exceptionnellement les dimanches 24 et 31 Décembre 2017.

Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu au titre de l'année 2017 durant ces 2 jours dans ce commerce.

Article 2 : Le commerce concerné devra respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L 3132-27 du Code du Travail en ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés. Les salariés privés bénéficieront en contrepartie des heures travaillées le dimanche, d'un repos compensateur d'une durée équivalente, sans préjudice du repos quotidien habituel. Ces mêmes salariés devront, pour chaque dimanche travaillé, percevoir une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame la Commandante de Police du Commissariat de CARVIN,
Monsieur le Chef de poste du Service de Police Municipale de OIGNIES,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Mairie et dont ampliation sera transmise au représentant du magasin Match.

Fait à OIGNIES, le 11 Décembre 2017

La Maire,

F. DUPUIS

ADJOINT FAISANT FONCTION

Alain BOIGELOT

